

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2015

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 2 décembre 2014, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2015.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2015 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**

Mardi 13 janvier 2015

Mardi 3 février 2015

Mardi 3 mars 2015

Mardi 7 avril 2015

Mardi 5 mai 2015

Mardi 2 juin 2015

Mardi 14 juillet 2015

Mardi 18 août 2015

Mardi 1^{er} septembre 2015

Mardi 6 octobre 2015

Mardi 3 novembre 2015

Mardi 1^{er} décembre 2015

Donné à L'Assomption le 11 décembre 2014 et publié le 18 décembre 2014.

Jean Lacroix, LL.B

Avocat, directeur général et greffier par intérim